

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

ÉCO PAYSANS

CHIFFRER SON PROJET DE CRÉATION, REPRISE OU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE PAYSANNE
RS 5944 (25 03 2025) - Certification professionnelle de l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de PACA

MAJ 01 2025

Public ciblé

- Demandeurs d'emploi
- Adultes en reconversion
- Salariés

Prérequis

- Travailler en plein air, en équipe
- Ne pas avoir de contre-indication médicale (certificat médical à fournir)
- Lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français

Modalités d'inscription

- Pré-inscription en ligne sur
▶ www.campusverdazur.fr

Modalités d'entrée en formation :

(sous réserve des places disponibles)
Étude tripartite du dossier (CFPPA - ARDEAR - AGRIBIO) lors d'une commission de validation (dans les 2 mois précédents la formation) suite à **2 étapes obligatoires** :

- Réunion d'information collective
- Entretien de motivation

Matériel

- A votre charge :
 - Pantalon de travail, chaussures de sécurité, gants et matériel d'écriture.

Prix

3360€

Financement :

- Éligible CPF
- France Travail (L'Aide individuelle à la formation (AIF))
- Opérateur de Compétences (OPCO), Entreprise
- Financement individuel

Rémunération

- Maintien des ARE France Travail pendant la formation
- Maintien du salaire selon les employeurs

Faire une formation professionnalisante pour renforcer ses compétences ou acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi.

Obtenir une attestation de formation.

L'OBJECTIF

Le **Parcours Professionnalisant «Éco Paysans** » s'adresse à vous si :

- Vous avez un projet d'installation en agriculture durable (et/ou biologique), en circuits courts, sur une ferme de petite taille avec une recherche d'autonomie ;
- Vous souhaitez diminuer votre empreinte énergétique ;
- Vous voulez vous former pour tout connaître de l'installation agricole et appliquer des pratiques agroécologiques innovantes.

Ce dispositif est particulièrement adapté aux personnes en reconversion professionnelle, hors cadre familial et ne souhaitant pas forcément s'installer en sollicitant les aides à l'installation (dotation jeune agriculteur).

Il reste ouvert à toutes et à tous quel que soit votre âge, votre projet ou votre situation personnelle.

Ce parcours sera dispensé sur Antibes

- **Calendrier de formation** : De novembre à Mars
- **Stages en entreprise et/ou exploitation** : 6 Semaines.

POURQUOI LA FORMATION CONTINUE ?

- Parcours alliant stage en entreprise ou collectivité et temps en centre de formation
- Apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du métier
- Pédagogie active : visites de sites, de structures, de fournisseurs, organisation et réalisation de projets (de la commande à la mise en œuvre), rencontres, confrontations, étude de cas, travaux de groupes, ...
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des enseignements
- Accompagnement individualisé
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de handicap
- Un tremplin vers l'insertion professionnelle

L'ensemble de ces facteurs contribuent à rendre chaque apprenant, en formation continue, véritablement acteur dans la construction et la réalisation de son projet de vie.

VOIE D'ACCÈS À LA PROFESSIONNALISATION

Parcours de formation continue

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Le programme de formation est établi avant l'entrée en formation.

Le parcours est prévu en 2 cycles.

Le parcours Collectif (CYCLE 1)

- 🌿 **Temps 1** : Module "De l'idée...au projet"
 - ▶ Une formation de 2 jours (1 jour au démarrage +1 jour de synthèse) pour construire un projet agricole en cohérence avec vos objectifs de vie et vos valeurs
- 🌿 **Temps 2** : Module "Des clés pour devenir Eco-Paysan"
 - ▶ 12 journées de formation pour être à même de réfléchir aux systèmes de production, évaluer ses implications écologiques, économiques, énergétique et humaines
- 🌿 **Temps 3** : Un stage
 - ▶ Un stage en entreprise agricole de 4 semaines qui permet des immerger dans le métier et de collecter des références technico économiques nécessaires pour chiffrer votre propre projet.
- 🌿 **Temps 4**: Module" Ateliers projet"
 - ▶ 7 ateliers projet d'une journée chacun pour écrire votre projet et chiffrer sa faisabilité
- 🌿 **Temps 5**: Module "Agroécologie"
 - ▶ 6 jours de formation en collectif et 2 semaine de stage pour analyser et mettre en pratique l'agroécologie sur sa ferme
- 🌿 **Temps 6**: Module "pour démarrer mon projet"
 - 4 jours de formation en collectif pour approfondir la stratégie de démarrage, planifier son installation, affiner le chiffrage économique et la stratégie commerciale.

➡ Dispositif d'évaluation : Soutenance de projet (présentation à mi-parcours et fin de parcours)

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en présentiel (ou distanciel selon conditions), travaux pratiques sur le site de formation et en extérieur, projets de groupe,visites pédagogiques, stages en entreprise, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusverdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

🌿 Poursuite de formation possible : CYCLE 2, Le parcours individualisé

Ce parcours vous permettra de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour le démarrage de votre projet grâce à :

- Un accompagnement personnalisé sur les différentes dimensions de votre projet par un accompagnateur référent, en amont de votre installation et dans les premiers mois de votre installation ;
- Un suivi technique par un conseiller d'une Agribio de PACA (3 visites techniques) ;
- Du tutorat-paysan et, si nécessaire, de stage métier complémentaire ;

Votre parcours individualisé pourra également intégrer des dispositifs extérieurs pour monter en compétence ou vérifier la faisabilité de votre projet (Formations complémentaires, mise en place de test d'activité, ...)

🌿 **Secteur d'activité** : Exploitations agricoles ;

🌿 **Catégorie d'emploi** : Agriculteur, gérant d'exploitation, producteur, chef de culture ou de production agricole, cultivateur ,régisseur d'exploitation.

Taux de satisfaction
Moyen**

72%

*session 2023-2024

** ensemble des indicateurs clés disponibles
sur www.campusverdazur.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Formation Continue
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusverdazur.fr



CERTIFICATION EN AGROÉCOLOGIE – UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE EN COURS DE DÉPÔT

Le CFPPA Vert d'Azur Antibes est habilité à dispenser une formation certifiante en agroécologie, en lien direct avec le parcours Éco Paysans. Cette certification, actuellement en cours de dépôt au Répertoire Spécifique (RS), vise à reconnaître et valoriser les compétences des professionnels et futurs agriculteurs intégrant les pratiques agroécologiques dans leur activité.

Objectifs de la certification

Cette certification permettra aux apprenants de :

- Comprendre et appliquer les principes fondamentaux de l'agroécologie
- Identifier les techniques adaptées à leur projet agricole (sols vivants, permaculture, agroforesterie, gestion de l'eau, biodiversité)
- Évaluer les impacts environnementaux et économiques d'une approche agroécologique ;
- Concevoir et mettre en œuvre un système de production durable et autonome ;
- Obtenir une reconnaissance officielle attestant de leurs compétences.

Une certification intégrée au parcours Éco Paysans

Les apprenants suivant la formation Éco Paysans bénéficieront d'un module dédié à la certification, comprenant :

Un enseignement théorique et pratique sur l'agroécologie, en lien avec des experts du domaine ;

- Des mises en situation et études de cas pour appliquer les concepts sur des exploitations agricoles ;
- Une validation des acquis par une évaluation finale, permettant l'obtention de la certification une fois le dépôt validé.

Les quatre co-certificateurs déposants sont :

ARDEAR PACA



FADEAR



CFPPA Provence Ventoux



CFPPA Carmejane



→ Pour en savoir plus

[i](#) Découvrez le projet de certification et son contenu détaillé ici :

cfppaprovenceventoux.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Formation Continue
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusverdazur.fr

